

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

Lan deux mille vingt, le vingt-trois novembre, les membres du conseil municipal de la commune de La motte d'Aigues se sont réunis à 18 h 30 dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Maire le 16 novembre 2020, conformément à l'article L.2121-10 du CGCT.

Etaient présents : GOUIRAND Alain, LEBouc Nathalie, FRANC Daniel, BONETY Myriam, MERLINO Bernard, BLANC Chantal, NUGNES Valérie, PARRAT Frédéric, LEMEUR Sabrina, CALAC Jean-Baptiste, RODRIGUEZ Marielle, FIORITO Marie-Laure, NOUVEL Yannick.

**Absent(s) excusé(s) :** CAVALIER Baptiste, EYMARD Laurence

Monsieur Le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Madame BLANC Chantal est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

#### Ordre du jour

##### 1 – Vote du Budget supplémentaire 2020

###### Dépenses de Fonctionnement

Chapitre	BP 2020	BS 2020
011 – Charges à caractère général	276 712.00 €	201 561.67 €
012 – Charges du personnel	433 500.00 €	106 500.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	89 600.00 €	23 000.00 €
66 – Charges financières	4 000.00 €	0
67 – Charges exceptionnelles	0	1 000.00 €
023 – Virement à la section d'investissement	23 000.00 €	666 913.89 €
<b>TOTAL</b>	<b>826 812.00 €</b>	<b>998 975.56 €</b>

###### Recettes de Fonctionnement

Chapitre	BP 2020	BS 2020
013 – Atténuation de charges	500.00 €	0
70 – Produits des services, du domaine	52 100.00 €	0
73 – Impôts et Taxes	525 475.00 €	0
74 – Dotations et Participations	173 937.00 €	0
75 – Autres produits de gestion courante	74 800.00 €	0
002 – Résultat reporté		998 975.56 €
<b>TOTAL</b>	<b>826 812.00 €</b>	<b>998 975.56 €</b>

## Dépenses d'investissement

CHAPITRE	BP 2020	BS 2020 PROPOSITIONS	REPORT
20 – Immobilisations incorporelles			19 473.29 €
21 – Immobilisations corporelles		60 000.00 €	334 704.82 €
OE – Opérations d'équipement (Chp 21) :			
013 – Acquisition matériel informatique			32 296.34 €
015 – Aménagement terrain de sports		120 000.00 €	
016 – Travaux de voirie	20 000.00 €	105 000.00 €	43 667.53 €
026 – Révision du POS			20 437.52 €
036 – Rénovation bâtiments communaux	10 000.00 €	50 000.00 €	88 665.09 €
038 – Aménagements scolaires	20 000.00 €	100 000.00 €	11 166.51 €
040 – Aménagement local multiservices			20 000.00 €
041 – Travaux d'accessibilité			53 413.68 €
042 – Aménagement place des cerisiers			12 856.00 €
043 – Acquisition de terrain		20 000.00 €	
050 – Rénovation Eglise		10 000.00 €	80 000.00 €
016 – Emprunts et dettes assimilées	27 000.00 €		
041 – Opérations patrimoniales	53 000.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>130 000.00 €</b>	<b>465 000.00 €</b>	<b>716 680.78</b>

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**  
**PROPOSITIONS + REPORT = 1 181 680.78 €**

## Recettes d'investissement

Chapitre	BP 2020	BS 2020	REPORT
10 – Dotations, fonds divers et réserves	54 000.00 €		
13 – Subventions d'investissement			6 375.00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	23 000.00 €	666 913.89 €	
041 – Opérations patrimoniales	53 000.00 €		
001 – Solde d'exécution positif reporté		508 391.89 €	
TOTAL	130 000.00 €	1 175 305.78 €	6 375.00 €

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :**  
**PROPOSITIONS + REPORT = 1 181 680.78 €**

L'assemblée à l'unanimité APPROUVE le BS 2020.

### 2 – Acquisition de terrain

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée un plan cadastral où des terrains appartenant à Monsieur THOMAS sont actuellement à la vente, il s'agit de parcelles situées :

- « chemin de la Justice » cadastrées section C n°1149 et 1150, superficie totale de 1622 m2, prix de vente = 11 000.00 €,
- « Voie de Curnier » cadastrées section C n°3 et 4, superficie totale de 250 m2, prix de vente = 2 000.00 €.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'acquisition de ces parcelles.

L'assemblée à l'unanimité **APPROUVE** l'acquisition de ces parcelles.

### 3 – Questions diverses

#### ⇒ **Prime exceptionnelle COVID-19**

Conformément au décret n°2020-570 du 14 mai 2020, Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'instaurer la prime exceptionnelle COVID-19 au sein de la collectivité à tous les personnels. L'attribution de cette prime exceptionnelle nécessite la prise d'une délibération pour fixer de manière motivée les bénéficiaires, le montant maximum de la prime ainsi que les modalités de versement.

L'assemblée à l'unanimité **DECIDE** d'instaurer une prime exceptionnelle liée à la crise sanitaire du COVID-19, en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire en raison d'une surcharge significative de travail.

**FIXE** le montant forfaitaire de cette prime à 300.00 € maximum, **PRECISE** que cette prime sera proratisé en fonction du temps de travail sur les critères de présence des agents pendant la période du confinement du 17 mars 2020 au 10 mai 2020.

#### ⇒ **Charte de confidentialité pour l'échange d'informations dans le cadre des conseils locaux et intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance en matière de prévention de la radicalisation violente.**

Afin de pouvoir mieux déceler ma radicalisation de certains individus, l'Etat a décidé de mettre en œuvre un dialogue renforcé entre l'Etat et les Maires dans le domaine de la prévention de la radicalisation violente.

Pour des raisons légales, les échanges nominatifs sont conditionnés à la signature par les communes disposant d'un groupe de travail restreint au sein des CLSPD/CISPD d'une charte de confidentialité.

Monsieur Le Maire donne lecture de cette charte et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

**L'assemblée à l'unanimité APPROUVE** la signature de cette charte de confidentialité avec l'Etat, et **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer cette charte.

⇒ Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Jean-François LOVISOLO, Maire de La Tour d'Aigues, qui informe les élus qu'en hommage à Samuel PATY, la commune de La Tour d'Aigues déposera une plaque pour dénommer le rond-point du collège « Samuel PATY » à l'issue du confinement.

Fin de la séance : 20H00.